

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-181 DU 28 MAI 2001

**Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU,
Ministre de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles, de
l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI
pour compter du 24 Mai 2001.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU Le Décret N°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 24 mai 2001, Monsieur **Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles**, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur **Kamarou FASSASSI**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Fait à Cotonou, le 28 Mai 2001



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 –CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECCAG-PDPE 4 – MMEH 4 – SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 DEPARTEMENTS 6-JO. 1